

## 21 - Régie Autonome Personnalisée La Rodia - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2012-2014

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Les objectifs artistiques et culturels de La Rodia identifiés dans la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville sont les suivants : rassembler un public large par une programmation diversifiée, soutenir les pratiques artistiques émergentes, développer un cadre structurant, convivial et de proximité pour et avec les acteurs locaux.

En application de ces orientations, et afin de compléter le projet de diffusion de la structure, La Rodia souhaite mettre en œuvre un événement de rentrée plus particulièrement orienté vers un public jeune et étudiant les 11, 12 et 13 octobre 2012. Ces soirées associées à la rentrée universitaire tout en offrant une large place aux structures locales s'articulent autour d'une programmation musicale de qualité, innovante et en phase avec les aspirations d'un public jeune et d'un travail original de projection d'images et de vidéos sur les façades du bâtiment.

Il est proposé de soutenir ce projet en allouant à la RAP La Rodia une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

Par ailleurs, en 2012 sont intervenus plusieurs changements d'ampleur dans le paysage culturel bisontin : création d'une Scène Nationale élargie, transformation structurelle de l'orchestre devenu Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, arrivée d'un nouveau directeur au Centre Dramatique National...

Afin de conforter le dialogue naissant entre les associations bisontines et ces nouvelles structures mais aussi pour faire naître des partenariats nouveaux entre les acteurs culturels et économiques du territoire, il est proposé d'organiser à La Rodia une soirée ouverte aux seuls acteurs culturels bisontins le 28 septembre 2012.

Pour assurer l'organisation de cette soirée, il est proposé de verser à la RAP La Rodia une subvention exceptionnelle de 8 000 €.

En cas d'accord, la somme de 23 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 204.311.2041631 CS 41000.

Enfin, pour compléter le financement de la programmation de l'événement «Energie Jeune», l'avenant est également abondé d'une somme de 3 000 € versée par la Délégation Vie des Quartiers qui fait l'objet d'une délibération spécifique à ce même conseil municipal.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 23 000 €
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre.

**«M. LE MAIRE :** Je ne vois pas de remarque, pas d'abstention. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.*